



Ville de Chalon sur Saône : Besoin urgent d'une alternative

Le 26 septembre le gouvernement présentait son projet de loi de finances 2023 au comité des finances locales.

Une fois de plus le gouvernement ne tient pas compte des nouvelles charges qui vont peser sur les collectivités et en particulier les communes. La dotation de fonctionnement devrait à minima augmenter en fonction de l'inflation. Tel ne sera pas le cas, sauf si les parlementaires s'emparent du sujet.



Des factures d'énergie multipliées par 6 ou plus, des communes en difficultés !

Quand on entend les prix proposés par les fournisseurs d'énergie on sait que cela va fortement peser sur les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Quelles dispositions va prendre la commune de Chalon ? Va-t-elle s'associer à la mobilisation des Maires qui exigent que l'État mette en place un bouclier de protection sur les prix de l'énergie, puisque les collectivités ont été dans l'obligation de sortir des tarifs régulés?

A partir des informations données par le rapport de la chambre régionale des comptes cela voudrait dire qu'en 2023 les crédits de fonctionnement des services seraient fortement diminués.



Un endettement inquiétant

La chambre régionale des comptes a considéré que celui-ci était trop élevé par rapport à sa capacité de

remboursement. Elle précise également que «le financement propre disponible reste donc insuffisant pour financer la politique d'investissement soutenue menée par la commune, avec des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 64 millions d'euros en cumulé »

Mr. Platret semble considérer qu'il n'y a pas de problème mais reconnaît pourtant que la ville est inscrite au réseau d'alerte de l'Etat en matière financière.

Il banalise ou minimise cette situation. Pourtant toutes les communes ne sont pas dans cette situation.



Une politique revendiquée de privatisation et de sous-financement des services publics

M. Platret, qu'avez-vous dit lorsque votre ami Nicolas SARKOZY, alors Président de la République, a baissé drastiquement et autoritairement la dotation globale de fonctionnement (DGF) mettant fortement en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales pourtant garantie par la constitution ?

Rappelons que cette dotation n'est pas un cadeau, mais que la compensation des charges transférées par l'État aux communes.

N'avez-vous pas soutenu avec vos amis, la privatisation d'EDF/GDF qui a livré l'énergie aux spéculateurs et nous a fait perdre la maîtrise et la sécurité de notre approvisionnement en énergie ?

